

Modalités de financement 2021/2022 – MAJ 14/01/2021

Objectif : Soutenir les TPE qui recrutent un salarié

En les accompagnant dans la professionnalisation de leurs salariés :

- Formation sur le poste de travail : 200 heures de formation au sein de l'entreprise
- Durée : 3 à 4 mois

Critères d'éligibilité

- Entreprises de moins de 11 salariés des secteurs agricoles et agro-alimentaires (liste ci-après)
- CDI temps plein ou temps partiel (28 heures/semaine minimum)
- CDD d'au moins six mois, temps plein ou temps partiel (28 heures/semaine minimum)

Non éligible : Embauche du conjoint(e) et/ou enfant du dirigeant

Règles de prise en charge 2020

- Prise en charge forfaitaire par salarié formé : **1815 € HT**
- Montage et suivi du dossier pris en charge intégralement par un prestataire agréé* et réglé directement par OCAPIAT
- En cas de rupture du contrat de travail en cours de dispositif, le forfait s'applique à l'identique sans proratisation
- 10 DEFI Emploi maximum par an et par entreprise
- 1 seul dossier DEFI au cours de 5 ans pour un même salarié

Modalités administratives et financières

- Demande de prise en charge individuelle
- Dépôt du dossier : 1 mois maximum à compter de la date d'embauche

Plus d'infos : **Schéhérazaide Ayad** – scheherazade.ayad@prevaxio.com – 06 61 87 07 49

* PrevAxio est agréé par OCAPIAT pour les Régions Haut-de-France et Grand Est

Annexe : liste des secteurs d'activité éligibles

Exploitations agricoles – Interbranche des entreprises - Acteurs du territoire

- Agriculture
- Bois
- Centres équestres
- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
- Elevages aquacoles
- Entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux
- Entreprises relevant de la convention collective nationale des vins, cidres jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs
- Établissements d'entraînement de chevaux de courses au trot-au galop
- Gardes-chasse ; Gardes-pêche ; Gardes forestiers
- Hippodromes Île-de-France Cabourg Caen Chantilly Deauville
- Maisons familiales rurales
- Instituts ruraux et centres
- Parcs et jardins zoologiques (ouverts au public)
- Pari Mutuel Urbain (PMU)
- Paysage (entreprises d'espaces verts, jardiniers)
- Pisciculture
- Marais salants
- Propriétaires forestiers
- Rouissage teillage de lin
- Structures associatives de pêche de loisir et protection du milieu aquatique

Coopération agricole et familles associées

- Caves coopératives viticoles et leurs unions
- Centres de gestion agréés et habilités agricoles
- Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux
- Coopératives agricoles laitières
- Coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole bétail et viande
- Conserveries coopératives et SICA
- Coopératives fruitières fromagères des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura
- Coopératives agricoles, unions de coopératives agricoles et SICA de fleurs, de fruits et de légumes et de pommes de terre
- Coopératives agricoles de teillage de lin
- Distilleries viticoles (coopératives et unions) et distillation (SICA)
- Entreprises agricoles de déshydratation

- Entreprises relevant de la sélection et de la reproduction animale
- Personnel des organismes de contrôle laitier
- Réseau des centres d'économie rurale

Commerce agricole

- Commerce d'animaux vivants
- Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes
- Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes

Industries alimentaires

- Activités de production des eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et de bières
- Activités Industrielles de boulangerie et pâtisserie
- Centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des œufs et des industries en produits d'œufs
- Cinq branches des industries alimentaires diverses
- Exploitations frigorifiques
- Industries de la transformation des volailles
- Industrie et commerces en gros des viandes
- Industrie de la salaison, charcuterie en gros et commerces de viandes
- Industrie laitière
- Industries de produits alimentaires élaborés
- Métiers de la transformation des grains
- Pâtes alimentaires sèches et couscous non préparé
- Sucreries, sucreries-distilleries et raffineries de sucre